

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/881

Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon et l'Association SPIRITO CSL-CB (Chœur et Solistes de Lyon-Chœur Britten) 2015-2016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAIN (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/881 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION SPIRITO CSL-CB (CHŒUR ET SOLISTES DE LYON-CHŒUR BRITTEN) 2015-2016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association Chœurs et Solistes de Lyon B. Tétu a été créée afin de promouvoir le chant choral et de façon plus générale la voix chantée, d'organiser et de réaliser toutes activités musicales des Chœurs et Solistes de Lyon B. Tétu (concerts, participations à des festivals, tournée de concerts, enregistrements audiovisuels, production ou accueil des concerts et spectacles divers organisés par d'autres organismes).

Spirito est née du rapprochement de deux ensembles vocaux indépendants : les Chœurs et Solistes de Lyon et le Chœur Britten.

En 2013, les Chœurs et Solistes de Lyon et l'Association Chœur Britten ont décidé de fusionner, au regard de la proximité de leurs objets et de la nécessité de procéder à des économies. Ainsi est née, le 20 décembre 2013, l'Association Spirito CSL-CB (Chœur et Solistes de Lyon-Chœur Britten).

Les deux ensembles ont travaillé pour la création d'un projet artistique et culturel commun. Les deux chœurs ajoutent leurs qualités respectives, cultivent leurs différences pour mieux rayonner en France et à l'étranger. Ils souhaitent, par la musique vocale, créer une toile régionale dynamique en tissant des liens étroits avec les chanteurs et chefs de chœurs professionnels et avec les amateurs. Les productions artistiques et les actions culturelles seront développées en concertation, pour dessiner un paysage vocal et choral harmonieux et dynamiser la rencontre avec des publics diversifiés.

Ce rapprochement permettra de mener une réflexion sur la transmission des savoirs faire, d'accompagner de jeunes initiatives de qualité et de participer à l'insertion professionnelle de jeunes musiciens.

Fondé sur l'identité artistique des deux ensembles, ce projet vise, notamment à Lyon et en région Rhône-Alpes, à :

- développer leur orientation commune en matière de création, production, diffusion et transmission dans le domaine de l'art vocal et choral ;
- employer un vivier de chanteurs professionnels réguliers et accompagner l'insertion professionnelle des jeunes musiciens-interprètes ;
- optimiser le réseau de partenariats ;
- renforcer leur positionnement de référence ;
- contribuer à la diversité des formes et des esthétiques ;
- élargir et renouveler leur public.

La saison passée a vu la réalisation de 61 concerts et spectacles (6 à Lyon, 4 dans le Rhône, 21 en Rhône-Alpes, 25 en France et 5 à l'étranger) et a permis d'accueillir plus de 30 000 spectateurs.

La Ville de Lyon souhaite maintenir son soutien à l'Association Spirito, issue de la fusion des Chœurs et Solistes de Lyon et Chœur Britten, par une convention qui se terminera le 31 décembre 2016.

Pour mémoire, une subvention de 95 000 € est inscrite au budget primitif 2015 au profit de cette association.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Spirito CSL-CB (Chœur et Solistes de Lyon-Chœur Britten) est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN